

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 23 mars 2022

Date de la convocation : 17/03/2022

L'an deux mille vingt-deux et les vingt-trois mars, à dix-huit heures trente minutes s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE :

Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMAYER, Patrick BATTISTON, Éric BOYER, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Dorian GALCÉRA, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ

Représenté :

Absent :

Secrétaire de séance : Yves MAYSTRE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour,

Yves MAYSTRE est désigné secrétaire de séance,

Ouverture de la séance à 18h30.

DE 2022 21 – Autorisation d'ester en justice – Affaire M. BORGES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un accord d'ester en justice afin d'engager toutes les mesures nécessaires afin de défendre au mieux les intérêts de la Commune lui avait été donné le quinze janvier deux mille dix-huit pour cette affaire.

Maître Cambot, avocat, est désigné dans sa mission de défenses des intérêts de la Commune sur le dossier des limites des parcelles communales avec le terrain de M. BORGES et de son accès.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Tarbes.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.88 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.88 %

DE 2022 27 – Vote des subventions aux associations - 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2022, les subventions suivantes :

Toy Musique	50 €
Association Cyclo sportive	150 €
Basket club du Lavedan	50 €
FNACA	15 €
Foyer Rural	1400 €
ADMR	100 €
Société de Chasse du Pibeste	400 €
Coopérative scolaire	800 €
Tennis Club	150 €
Aquarelle / Club photo	100 €
Actival	15 €
Les Rubies	150 €
Association sportive Lycée Argelès-Gazost	150 €
Octobre rose	250 €
Pyrène plus	100 €
Société Etudes des 7 vallées	30 €
US Argelèsienne XV	200 €
Football Club Pyrénées	100 €
PGHM	100 €
AFM TELETHON	50 €
Resto du coeur	50 €
Sauveteur du Lavedan	50 €

Société musicale du Lavedan	150 €
Montagnard Argelésien – Pibeste Intégral	250 €
TOTAL	4 860 €

- Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget 2022.

DE 2022 28 - Subvention exceptionnelle – financement d'un voyage scolaire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du lycée d'Argelès-Gazost sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à financer un voyage scolaire du 10 au 15 avril 2022.

Ce voyage concerne trois élèves domiciliés à Agos-Vidalos :

- DELTOUR Clara
- LAFFAILLE Ainhoa
- MENJOLLE Mélissa

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement d'une aide individuelle de 50€.

DE 2022 29 – Vote du Budget Primitif 2022 – BP Eau et Assainissement

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal, Délibère et Décide, à l'unanimité :

- L'adoption du budget « Eau et Assainissement » de la Commune pour l'année 2022 ;

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 531 751.00 Euros
En dépenses à la somme de : 500 419.00 Euros

DE 2022_30 – Vote du Budget Primitif 2022 – BP Commune

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal, Délibère et Décide, à L'unanimité :

- L'adoption du budget de la Commune pour l'année 2022 ;

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 961 857.00 Euros

En dépenses à la somme de : 639 830.04 Euros

DE 2022_31 – Modifications des statuts de la CCPVG

Le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves s'est engagée dans une démarche de révision de ses statuts en deux temps :

- Le premier temps correspondant à une révision dite « de forme » afin de régulariser la conduite d'actions engagées ou de clarifier certaines rédactions ;
- Le second temps correspondant à une révision dite « de fond » faisant suite à l'élaboration du projet de territoire dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

DE 2022_32 – Concessions cimetière d'AGOS

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de concession au cimetière d'AGOS de M. et Mme Thierry LAFFORGUE. (N°72)

Aussi, il informe le conseil de la reprise de la concession « CANCEL ABADIE (N°4) », abandonnée et sans succession, par M. et Mme LONGO ABBADIE.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, ces demandes de concession au cimetière d'AGOS.

DE 2022 33 – Exploitation de la carrière – SOCARL (Annule et remplace-la DE 2018 11 bis)

Depuis 2018 et ce jusqu'en 2021 inclus, la SOCARL versait le montant de 85 000 € / an (achat en avance des ressources).

Le tableau de bord du fortage montre que, pour l'année 2022, l'exploitation reviendra sur la Commune d'Agos-Vidalos.

De ce fait, en accord entre les deux parties, pour l'année 2022, la commune encaissera le montant forfaitaire de 85 000 €.

A partir de l'année 2023, à la vue du bilan d'exploitation contradictoire (2018-2022), la commune d'AGOS-VIDALOS commencera à rembourser à hauteur de 10 % par an le montant dû à la SOCARL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le prévisionnel présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à la présente délibération.

DE 2022 34 – SCOT Pyrénées Vallées des Gaves – Avis de la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a été arrêté en conseil communautaire le 20 septembre 2021. Il s'agit d'un second arrêt qui fait suite à celui du 3 mars 2020 pour lequel la commune avait été consultée. Le document a été modifié en intégrant l'évolution du projet de territoire et, autant que possible, les observations formulées par les personnes publiques associées.

Monsieur le Maire précise que, conformément aux articles L. 143-20 et R.143-4, la commune est sollicitée une deuxième fois pour faire connaître son avis sur ce nouveau projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les modifications du SCOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de SCOT de la CCPVG.

DE 2022 35 – Schéma régional des carrières

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de M. le Préfet de Région via la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves dans le cadre de la consultation publique sur le schéma de carrière Occitanie du 10 janvier dernier.

A l'unanimité, le conseil approuve le projet de lettre en réponse à la demande de la CCPVG.

Point arrêt de travail de Philippe GALAU

M. Moynet fait le point de la situation et de l'opération chirurgicale à venir de M. Galau. Durant son absence, une prestation de service est passée avec M. Aselmeyer Benoît afin de faire l'entretien des espaces verts de la Commune.

NBI Secrétaire

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Rouzaud, trésorier, indiquant que la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) accordée aux secrétaires de mairie passe de 15 à 30 points.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette augmentation.

Organisation du Bureau de vote – Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

HORAIRES	Dimanche 10 avril 2022	Dimanche 24 avril 2022
<u>08 heures / 10 heures</u>	Jean-Marc ABBADIE Patrick ALAIME Catherine LANCIEN	Jean-Marc ABBADIE Nathalie ESTEREZ Didier VERGÉ
<u>10 heures / 12 heures</u>	Patrick BATTISTON Didier VERGÉ	Patrick BATTISTON Dorian GALCERA
<u>12 heures / 14 heures</u>	Marie-Sylvie LATAPIE Yves MAYSTRE	Marie-Sylvie LATAPIE Yves MAYSTRE
<u>14 heures / 16 heures</u>	Yves ASELMEYER Eric BOYER	Yves ASELMEYER Christine BATTISTON
<u>16 heures / 19 heures</u>	Jean-Luc DUMAS Anne-Marie MOYNET Alain MOYNET	Jean-Luc DUMAS Anne-Marie MOYNET Alain MOYNET

Convention entretien terrain entre M. Jean-Luc Dumas et la Commune

Accord à l'unanimité.

Informations de projet d'une scierie industrielle à Lannemezan

M. Eric Boyer fait un porté à connaissance sur le projet de scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les dégâts et travaux suite aux crues de décembre 2021 et janvier 2022.
- Point sur les travaux du SDE et sur le renforcement des réseaux.

La séance est levée à 20 heures 15.

Feuille de clôture du conseil municipal du 23 mars 2022

DE 2022_21 – Autorisation d’ester en justice – Affaire M. BORGES

DE 2022_22 – Vote du compte de gestion 2021 – Budget Eau et Assainissement

DE 2022_23 – Vote du compte administratif 2021 – Budget Eau et Assainissement

DE 2022_24 – Vote du compte de gestion 2021 – Budget Commune

DE 2022_25 – Vote du compte administratif 2021 – Affectation des résultats - Budget Communal

DE 2022_26 BIS – Vote des taux d’imposition des taxes locales 2022

DE 2022_27 – Vote des subventions aux associations – 2022

DE 2022_28 – Subvention exceptionnelle – financement d’un stage de basket

DE 2022_29 – Vote du Budget Primitif 2022 – BP Eau et Assainissement

DE 2022_30 – Vote du Budget Primitif 2022 – BP Commune

DE 2022_31 – Modifications des statuts de la CCPVG

DE 2022_32 – Concessions cimetière d’AGOS

DE 2022_33 – Exploitation de la carrière – SOCARL (Annule et remplace-la DE 2018_11 bis)

DE 2022_34 – SCOT Pyrénées Vallées des Gaves – Avis de la Commune

DE 2022_35 – Schéma régional des carrières

<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>
<i>MOYNET Alain</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>	<i>BOYER Éric</i>
<i>DUMAS Jean-Luc</i>	<i>ESTEREZ Nathalie</i>	<i>GALCERA Dorian</i>
<i>LATAPIE Marie-Sylvie</i>	<i>VERGE Didier</i>	